



PROJETS À LA LOUPE

# VIOLENCES CONJUGALES

Guide à l'usage des professionnel·le·s,  
élu·e·s et bénévoles

*Rencontre avec Pauline Salaün  
Chargée de mission Égalité femmes-hommes et laïcité  
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine*

« Un guide destiné à toutes celles et ceux qui sont amené·e·s, dans le cadre de leur mission au Département et ailleurs, à croiser la route de victimes de violences conjugales ».

*Ce projet, porté par le Conseil département d'Ille-et-Vilaine, a pour objectif de synthétiser les grandes lignes de compréhension de ce que sont les violences subies par les victimes et présenter les premières postures à adopter pour accueillir la parole. Sorti en 2021, ce guide se veut aussi être un outil de sensibilisation qui puisse permettre aux publics d'entamer une auto-formation aux questions spécifiques des violences conjugales.*

*Pauline Salaun, chargée de mission égalité femmes-hommes et laïcité au Conseil Départemental 35, nous raconte la genèse de ce guide, des constats initiaux jusqu'à la phase d'illustration. Une rencontre pour discuter du continuum entre violences conjugales et violences sexistes et sexuelles. Un échange pour parler des violences commises entre partenaires mais dont les femmes sont encore aujourd'hui les principales victimes.*

## « Le privé est politique »

---

« Longtemps, les violences conjugales ne faisaient pas partie du plan d'action du Département sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais les violences conjugales font partie du continuum des violences sexistes et sexuelles et il n'y aura pas de réelle égalité femmes-hommes tant qu'il y aura des violences spécifiques envers les femmes. Par exemple, si on parle d'égalité professionnelle, il faut tenir compte des impacts des violences subies au domicile. Dans les années 1990, le Mouvement de Libération des Femmes disait « Le privé est politique » : certes les violences conjugales relèvent de l'intime mais elles structurent notre société à tel point qu'elles renforcent les inégalités femmes-hommes. Le privé ne doit donc pas rester tout le temps privé !

Dans *Réinventer l'amour – comment le patriarcat sabote les relations hétérosexuelles*, Mona Chollet explique – de manière assez provocatrice – que les violences conjugales ne sont pas un dérapage du couple et qu'elles font presque partie du système conjugal. Pour l'auteurice, les violences conjugales sont la continuité de nos représentations de ce que devraient être un couple. Par conséquent, pourquoi y-a-t-il si peu de femmes victimes qui portent plainte ? Parce qu'elles ont intériorisé l'idée qu'elles seraient inférieures aux hommes. Et ce constat est transposable à tous les espaces de la société, le couple n'étant finalement que le miroir des inégalités rencontrées au quotidien. »

### À l'origine du guide : des remontées et des besoins de terrain

« Sur le territoire d'Ille-et-Vilaine, il existe sept Réseaux VIF\* (Violences IntraFamiliales). Leur mission principale est de rassembler, en proximité, des partenaires institutionnels et pluridisciplinaires tous impliqués dans la lutte contre les violences intrafamiliales et capables de reconnaître les violences et de les prévenir. Dans ces réseaux, les professionnel-le-s ne sont pas tou-te-s des spécialistes des violences conjugales mais sont pourtant amené-e-s à accueillir des victimes. Beaucoup de petites communes composent aussi notre territoire, dont les maires sont amené-e-s à gérer des situations de violences conjugales sans savoir ce qu'il faut dire ou surtout sans savoir ce qu'il ne faut pas dire. Par ailleurs, nous entendons encore trop souvent des bêtises sur les violences conjugales, des lieux communs comme « Pourquoi elle ne part pas ? ». Face à ces différents constats, nous souhaitons créer un outil pour déconstruire ces idées reçues et encourager les professionnel-le-s à ne pas se décourager face aux allers-retours des victimes. Aujourd'hui, on sait qu'il faut une multitude d'acteurs autour des victimes et surtout une temporalité adaptée au rythme de chacune. Il est nécessaire que le plus grand nombre connaisse les mécanismes d'emprise, de contrôle pour accueillir les femmes victimes sans jamais leur donner le sentiment qu'elles pourraient être responsables de la situation. »

« La période de confinement a été l'occasion d'une prise de conscience collective sur les violences. Au Département, ce fut l'occasion de mobiliser des énergies sur ce sujet et de co-construire le guide. Nous sommes donc reparti-e-s d'un guide du réseau rennais et avons cherché à nous l'approprier. C'est donc une équipe projet du Département qui s'est mobilisée durant 4 réunions de travail, autour des pilotes des Réseaux VIF mais aussi des services de la protection de l'enfance. Ce n'est pas un guide spécifique sur les violences familiales dont peuvent être témoins les enfants mais il nous paraissait important qu'une transversalité soit mise en œuvre sur cette question des violences conjugales.

Ce guide a une grande dimension formative. Beaucoup de professionnel-le-s venaient vers moi et me demandaient : « Comment je fais lorsque j'ai une victime qui rentre dans mon bureau ? », « Quelle suite dois-je donner ? À qui signaler ? », « Qu'en est-il du secret professionnel dans le cas de violences conjugales ? ». Nous voulions donc leur apporter des réponses concrètes et transposables sur le terrain professionnel. Le Tome 1 du Guide permet de comprendre les mécanismes et de saisir les premières actions à réaliser. Un Tome 2 est en cours de construction et sera encore plus territorialisé : il s'agira de décliner un Guide par Réseau VIF afin de lister les partenaires et de cibler le bon interlocuteur local selon la problématique rencontrée. »

\* Saint-Malo, Brocéliande, Vitré, Fougères, Vallons de Vilaine, Redon et Rennes

## Un guide illustré

« Avec les services de la communication du Département, nous avons choisi d'utiliser la facilitation graphique pour illustrer le guide. Ce travail a été assez révélateur des idées reçues dont nous parlions. Dans les premières propositions du graphiste, les auteurs de violence avaient tous des têtes de gros méchants, avec des sourcils froncés et des gros yeux, comme s'il existait un profil-type de l'auteur. De la même manière, ces premières représentations des violences conjugales comportaient systématiquement des coups et des gestes physiques... Le contrôle et la domination (violences administratives, violences psychologiques, violences économiques...) sont des pans peu connus des violences conjugales. Nous avons donc travaillé à créer des illustrations qui montrent un rapport de force, une inégalité entre les partenaires qui ne s'exprime pas toujours par de la violence physique. »



## Un guide en trois parties

### 1. Compréhension et repérage du phénomène des violences conjugales

« Nous tenions, en début de guide, à faire un focus sur le sexisme. Les violences conjugales sont considérées, par la convention d'Istanbul (2011), comme des violences de genre. Cette reconnaissance est l'occasion de souligner qu'on ne peut pas faire la part égale entre les violences conjugales subies par des femmes - pour qui d'autres formes de violences viennent s'accumuler - et celles subies par des hommes. Les violences conjugales s'inscrivent dans des croyances patriarcales et dans un héritage, qui conduisent les auteurs à penser avoir le droit de commettre ces actes. Si tou-te-s les professionnel-le-s peuvent aborder le phénomène des violences, iels comprennent pourquoi les retours au domicile des femmes victimes ne sont pas des échecs et quels sont les nombreux obstacles. »

### Comprendre les violences conjugales

**Les violences conjugales désignent tout acte de violence, répété ou pas, commis au sein d'un couple, sans distinction d'orientation sexuelle - qu'il soit marié, pacsé, en union libre ou séparé... - susceptible d'entraîner des conséquences sur les plans physiques et psychologiques.**

Ces violences, prennent des formes diverses, psychologiques, physiques, sexuelles, verbales et comprennent aussi la menace, la contrainte, ou la privation arbitraire de liberté dans la vie publique et privée.

**Tout le monde peut être touché par ce phénomène, indépendamment du milieu social**

La violence conjugale est différente d'un **conflit au sein du couple**. Dans la violence conjugale, l'un prend le **contrôle sur l'autre**.

## 2. Repérer les violences

Le degré de danger  
n'est pas forcément corrélé  
au degré de violence  
physique mais plutôt  
à l'intensité du contrôle  
de l'auteur sur la victime »

*Philippe Astruc,  
Procureur de la République de Rennes*

« Après avoir compris ce que sont les violences, il faut avoir la capacité de repérer les victimes de violence, qui ne vont pas toujours ouvertement se manifester. Le procureur de Rennes rappelle que les violences ne se voient pas toujours : c'est l'intensité du contrôle de l'auteur sur la victime qui est facteur de danger. Très concrètement, un.e professionnel.le peut poser la question « Est-ce que l'auteur vous frappe ? » et passer à côté de l'accueil d'une victime. En posant davantage la question « **Est-ce que vous avez peur ?** », la victime pourra se reconnaître dans le phénomène même si les violences ne sont pas physiques. »

## 3. Un cadre légal parfois complexe

« Les publics cibles de ce guide ne sont pas des spécialistes du système judiciaire mais sont pourtant amenés à rencontrer des victimes en lien avec un accompagnement judiciaire. Les victimes viennent aussi auprès des professionnel.le.s et bénévoles pour comprendre quelles vont être les démarches à venir et être rassurées à ce sujet... Le guide présente donc les différents dispositifs judiciaires qui permettent la protection rapide des victimes : ordonnance de protection, le téléphone grand danger, le bracelet anti-rapprochement, etc. »

**Télécharger le guide en cliquant**

[ICI](#)